

**Présents :** BELLAMY M.J. RAMEIX S. SONNEVILLE-COUBE B. MICHOT T. FLEURY T. FONTAINE G. GARNIER H. GOURDEAU E. BELLAMY J.P. PELTIER S. BARDET S. DUTOUR M.P. RICHARD A.

**Absents :** VALLET S. a donné pouvoir à BELLAMY M.J. ; LIDDELL C. a donné pouvoir à GARNIER H. ;

~~

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- D'une admission en non-valeur transmise par le trésor public. Le conseil accepte la prise en charge.
- De la convention Vision + 2021 avec SOREGIES en matière d'éclairage public qui s'inscrit dans la continuité de la version 2016. Le conseil approuve.
- De l'avenant n° 1 à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti signée en 2018 avec SOREGIES, prolongée jusqu'au 31/12/2021. Le Conseil accepte.
- Mme le Maire rappelle l'origine de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et relate les différentes compétences de la CCPL (obligatoires, optionnelles et facultatives) ; et après avoir présenté le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, le Conseil approuve le rapport.
- Mme le Maire informe du montant de la notification du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) et du calcul de répartition proposé aux communes membres de la CCPL. Le conseil approuve la répartition « dérogatoire libre » soit l'attribution aux communes de 438 373 € montant identique à 2019 et pour l'EPCI 316 825 €.
- Concernant le marché du Gymnase, B. Sonneville-Coupé présente l'avenant n° 2 du lot n° 13. La moins-value s'élevant à 2 003.20 € HT. Le conseil accepte.
- Mme le Maire rappelle les difficultés pour recruter des médecins généralistes pour la maison de santé pluridisciplinaire. Elle relate toutes les démarches effectuées depuis 2017 en vain. Elle propose de signer une nouvelle convention avec le cabinet de recrutement Auxilia Recrutement. Le conseil accepte.
- Mme le Maire communique diverses informations :
  - o Le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Loudunais. Dossier soumis à consultation et disponible sur le site internet de la CCPL
  - o PLU – informe les nouveaux élus concernant les demandes de projets éoliens que le Plan Local d'Urbanisme communal prévoit dans les zones N et A « la hauteur des équipements et constructions d'intérêt collectif ou destinés aux services publics est limitée à 50 m. »
  - o Annonce que la cérémonie du 11 novembre sera probablement succincte et se déroulera en comité restreint
  - o La réunion de travail avec les bureaux d'études concernant l'aménagement de la RD 347 en agglomération.
  - o La formation PSC1 programmée le 7 novembre prochain est annulée et reportée ultérieurement suite au re-confinement.